

**PAYS DE FLERS**  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le 30 juin 2011

**Le Président**

à

**Monsieur le Président de la  
Chambre Régionale des Comptes de  
Basse-Normandie  
Château de Bénouville**

**14970 BÉNOUVILLE**



N/Réf. : ST

Affaire suivie par : **Sylvain TILLARD**  
**02.33.64.66.10**

**OBJET : Rapport d'observations définitives relatif à l'enquête portant sur les gens du voyage**

Monsieur le Président,


Le rapport d'observations définitives, relatif à l'enquête portant sur les gens du voyage et notamment à la réalisation et à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, n'appelle pas de remarques particulières de ma part.

Je tiens néanmoins à préciser que la situation relative à la scolarisation des enfants du voyage tend à se dégrader du fait de la suppression par l'Education Nationale du référent scolaire « gens du voyage » à l'école Roland.

Monsieur TILLARD, Directeur Général des Services, se tient à votre disposition ainsi qu'à la disposition de Monsieur PHELOUZAT, Conseiller Rapporteur, pour toutes précisions que vous jugeriez utiles de demander.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



  
**Yves GOASDOUÉ**

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à :  
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération - 41, rue de la Boule - B.P. 149 - 61103 FLERS Cédex - Standard : 02 33 98 44 44 - Fax : 02 33 98 44 59  
E-mail : adm.capf@agglo-paysflers.fr

En vertu de l'article 27 de la loi du 6.01.78, les administrés sont avisés que leurs courriers sont enregistrés sur support informatique. Les président, vice-Présidents et services concernés en sont destinataires. Le droit d'accès et de rectification s'exerce auprès du secrétariat général.